



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 19 JANVIER 2022

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2022-005 / 3-1-2

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 13 janvier 2022, se sont réunis à huis clos à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire. Les conseillers présents au nombre de 19 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, F. BRABRI, F. DUFFOUR, A. FAVIER, B. GATTAZ, B. HUET, N. JULLIARD, E. LAROCHE-JOUBERT, A. LE BOURDONNEC, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, A. MOREAU, A. MOTTE, J. POLAT, L. RUELLO-MOGORE, S. VALENTIN, J. VIAL, N. VUILLERMOZ-BIRON.

Représentés : J-P. ALIBEU, H. BARADEL, A. BELLEVILLE, F. BEVILACQUA, P. BONNARDON, M CHASSON, P. CHUNG-PEREZ, G. DA COSTA, N. FAYOLLE, A. GAL, B. GRANDCAMP, M. GUICHERD-DELANNAZ, C. MOLLIER-SABET, B. PARIS-BERNARD, B. SARRAT, B. SEVEN.

Le secrétaire de séance désigné est N. VUILLERMOZ-BIRON.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE : Mise en place d'un schéma directeur des Systèmes d'information 2022-2026

Rapporteur : Yves ALLARDIN

EXPOSE : Les systèmes d'information jouent un rôle de plus en plus important au sein de l'administration communale pour faire face aux enjeux de développement de la Ville. La plupart des projets du mandat reposent en effet sur le déploiement, la sécurisation et la maintenance de notre système d'information.

Le terme de « système d'information » désigne :

- **le matériel (hard) :** ordinateurs, imprimantes, serveurs, onduleurs, mais également tout autre matériel doté de composants numériques connectés au réseau de la collectivité ou en lien direct avec des applications métiers telles que les futurs systèmes de sonde nécessaires à la surveillance des niveaux de la Morge ou les capteurs indispensables à la mise en place d'une télérelève de nos principaux compteurs d'eau.
- **le logiciel (soft) :** désigne l'ensemble des applications dont se servent les différents métiers de la Ville au quotidien : logiciel de bureautique, logiciel de dessin (service bâtiment), logiciel de gestion (guichet unique), etc.

Le schéma directeur a pour objectif de proposer une vision de ces systèmes d'information à 5 ans et un planning opérationnel qui permette d'atteindre cette vision.

... / ...

1. Méthodologie

Suite aux recommandations de la Cour des comptes, le pays voironnais a engagé il y a 2 ans une démarche pour mettre en place un **Schéma Directeur des Systèmes d'Information et des Usages Numérique** (SDSIUN) incluant un audit des systèmes en place. La Direction des Services Numériques étant un service commun, les services de la ville de VOIRON ont également bénéficié de cet audit.

Les principales conclusions de cet audit sont les suivantes :

* Points forts

- Une architecture de bonne dimension permettant même à terme d'envisager sans investissement nouveau (hors renouvellement) l'intégration des systèmes d'information des communes membres.
- Un système très sécurisé présentant des garanties fortes.
- Le choix d'une architecture virtualisée et centralisée qui se traduit par la mise en place de « bureaux virtuels », maintenables et accessibles à distance pour l'ensemble des usagers. Cette solution a démontré son efficacité lors de la crise COVID pour la mise en place du télétravail.
- Des applications métiers majoritairement conforme « à l'état de l'art » : les applications choisies par la Ville sont des applications de référence fournies par des sociétés reconnues chacune sur leur métier.

* Points faibles

- Une DSN structurée et dimensionnée pour servir la maintenance et l'architecture réseau mais insuffisamment dotée sur le support à fournir aux différents métiers des deux collectivités.
- L'absence de chef de projet métier en lien direct avec le chef de projet DSN : certains services sont équipés (finances, Rh, scolaire) mais d'autres ne le sont pas, ce qui peut constituer une difficulté.
- Un manque de communication de la DSN sur ses enjeux, priorités, procédures.
- L'absence de schéma directeur des systèmes d'information : il n'y a pas de vision stratégique des développements à venir en termes d'application et d'usages.
- L'absence d'une gouvernance commune avec les instances adéquates (COPIL, COTECH, comité de projet).
- Quelques applications métiers obsolètes sans contrat de maintenance (gestion des feux, foires et marchés, ...)

2. Orientations proposées

Au-delà de ce constat, l'audit, après avoir entendu les élus et les services, a recensé les développements souhaités pour le présent mandat en matière d'usages numériques.

Dans ce cadre, il est proposé de retenir les actions suivantes :

- **Mise en place d'un intranet à destination des services de la Ville** : la Ville ne dispose pas à ce jour de site intranet alors même que cet outil constitue un support indispensable d'information et de collaboration pour l'ensemble des services. Les fonctions suivantes seront privilégiées en premier : information générale, VIP, mise à disposition de notes, de procédures, avant de proposer des téléservices tels que réservation de salles, partage de fichiers, espaces collaboratifs...

... / ...

- **Développement de la Smart City** : la Smartcity embarque avec elle un système d'hyperviseur centralisant un ensemble de données issues d'applications, de capteurs, de terminaux numériques différents. Sa mise en place, initiée dans le cadre du dossier cœur de ville, intégrera des usages aussi différents qu'une gestion centralisée des bâtiments, la surveillance des feux, la gestion de l'éclairage public, etc.

- **Changement de suite bureautique** : La ville souhaite évoluer vers l'environnement Office afin de profiter des services proposés par Microsoft. Il apparaît notamment que l'usage de ces produits est indispensable pour bien des services handicapés fortement par l'environnement libre dès lors qu'il s'agit de communiquer avec des partenaires extérieurs. La messagerie Zimbra elle-même n'offre pas les mêmes fonctionnalités que l'application Outlook tant en termes de mail que de gestion des calendriers.

- **Mise en place d'un outil de Gestion de la Relation Citoyen (GRC)** : La feuille de route de la direction générale intègre une montée en compétence des accueils de la Ville afin d'offrir aux Voironnais un service de qualité sur tous les points contacts avec les usagers des services. Un des points clés à l'optimisation de cette relation est le développement d'un outil de gestion de la relation usager permettant concrètement d'identifier l'ensemble des éléments pour lesquels il est en contact avec la collectivité. Cet outil retrace les demandes de l'usager, les services dont il profite, les inscriptions auxquelles il s'est livré, la facturation dont il s'est acquitté, etc ... Il permet ainsi d'aider l'ensemble des accueils de la Ville à répondre dans des délais courts et avec un maximum d'informations au niveau des guichets.

- **La création de circuits standardisés (workflows)** permettant une gestion centralisée et sécurisée des principaux actes juridiques de la Ville (délibérations, arrêtés, conventions, décisions, fiches de recrutement...). Ces actes sont aujourd'hui traités par les services gestionnaires sous différents outils et formats nécessitant souvent des doubles saisies et corrections. La mise en place de ces circuits avec le logiciel existant ACROPOLIS permettra d'accélérer le travail des services en organisant par ailleurs à terme un contrôle centralisé de ces actes stratégiques.

- **La mise en place d'un outil de comptage des temps de travail / de congés des agents municipaux** : ce chantier s'inscrit dans le prolongement de la remise à plat des règles de gestion du temps de travail à la Ville de Voiron. Il visera à mettre en place une gestion centralisée et moderne de ces temps au niveau de la direction des ressources humaines de la Ville.

- **Mise à niveau et / ou remplacement des applications obsolètes non maintenues** : comme par exemple la gestion des feux, l'éclairage public, les foires et marchés, Salto

3. Calendrier prévisionnel des actions proposées au SDSIUN.

Il est proposé le calendrier suivant :

	2022	2023	2024	2025	2026
Intranet des services			X	X	
Smart City	X	X	X	X	X
Migration Office	X				
GRC	X	X	X		
Workflows		X	X		
Outil de comptage des temps de travail	X				
Mise à niveau des applications obsolètes	X				

4. Gouvernance du schéma directeur

La mise en place d'un schéma directeur est un acte fort qui exige un suivi dans le temps des actions réalisées.

Le comité de pilotage (COFIL) de la Direction des Services Numériques de la CAPV, en charge des arbitrages, mis en place pour le schéma directeur est composé :

Pour la CAPV :

- du conseiller délégué au Numérique,
- de la directrice générale des services,
- du directeur des services numériques.

Pour la ville, il est proposé que participe à ce comité de pilotage commun :

- le premier adjoint en charge de l'administration générale,
- le directeur général des services.

Pour les communes de la CAPV, un représentant des deux communes déjà bien avancées dans la mutualisation (Charnècles, Billeu).

Le COFIL se réunira trimestriellement pour permettre une gestion agile de la planification des projets.

En complément, il est proposé la mise en place d'un comité de suivi des projets de la ville de Voiron composé de la façon suivante :

- le 1^{er} adjoint en charge de l'administration générale
- le Directeur général des services de la Ville
- le directeur de Cabinet
- le directeur des services numériques
- deux représentants des services de la Ville.

Ce comité de suivi se tiendra au moins deux fois par an. Il aura notamment pour mission :

- de suivre l'avancement des projets
- de recalculer si nécessaire les calendriers
- de proposer les moyens nécessaires à l'accomplissement du schéma directeur

En parallèle, chacun des projets évoqués ci-dessus devra s'équiper d'un chef de projet « métier » à choisir dans le service gestionnaire concerné. C'est ce chef de projet qui, en duo avec le chef de projet informatique, pilotera le déploiement de la solution.

PROPOSITION :

Vu l'avis de la commission Finances, Administration Générale, Commerce et Sécurité du 10 janvier 2022,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- De participer au Schéma Directeur de la Direction des systèmes d'information du Pays Voironnais.
- D'approuver le schéma directeur des systèmes d'information ainsi que des instances internes mises en place par la Ville de Voiron.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents correspondants.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITE (35 POUR)**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT